

Cher Monsieur Barbant

Arrivé à Notre Dame de l'Isle il y a maintenant 45 ans, je suis tout à fait en accord avec ce projet de PLU respectueux de l'environnement, de la faune et la flore grâce aux zones vertes maintenues. Il préserve le caractère rural du village que la majorité des habitants sont venus chercher ici. Enfin, il mise sur son attrait touristique avec ses lieux de promenade et leurs beaux points de vue sur la plaine et les coteaux.

Pour répondre à certaines remarques de personnes publiques associées, la philosophie de ce projet est totalement incompatible avec l'implantation de nouvelles carrières parce que :

- Ce serait un "chantier permanent" à ciel ouvert pendant de nombreuses années entre les 2 entités du village (Le bourg de Notre Dame de l'Isle et le hameau de Pressagny le val)

- A proximité des zones habitées les norias de camions sont des nuisances sonores et aériennes (poussières).

- Ces carrières viendraient enlaidir notre paysage en massacrant les coteaux jusqu'à la lisière de la forêt alors qu'un projet touristique important va voir le jour (la Seine à vélo)

- Le tapis roulant prévu jusqu'à la Seine viendrait compléter la dégradation du paysage.

- Compte tenu de ce qui existe actuellement, on peut ajouter également qu'elles ne sont même pas source d'emplois pour la population locale, ni de revenus pour la commune.

- Et enfin nous, habitants de Notre Dame de l'Isle, pouvons témoigner des dégâts non réparés après les chantiers d'extraction malgré les promesses de remises en état faites par le carrier dans de belles plaquettes futuristes comme celles qu'il distribue encore aujourd'hui. La réalité est tout autre : ballastières (peut-être le moins grave) ou immenses étendues en dépression de plusieurs mètres rendues incultivables avec des marigots (dangereux) où la nature a repris le dessus simplement signalés par des pancartes (cf les photos jointes prises chez nous ces jours-ci, c'est-à-dire plus de 10 ans après l'arrêt de l'extraction).

Bref, cette partie de la vallée de la Seine, avec ses coteaux et villages pittoresques, a une vocation agricole et touristique, il serait catastrophique que les nuisances apportées par des carrières viennent stopper le beau développement touristique qui est notre avenir et qui se concrétise avec l'arrivée de "la Seine à vélo".

J'espère que le bon sens l'emportera dans vos conclusions en conseillant aux instances décisionnelles de préserver en l'état les paysages et l'espace agricole.

En vous remerciant vivement par avance de bien vouloir prendre en compte mes arguments, je vous prie d'agréer cher monsieur, mes respectueuses salutations

Alain Favresse
5 rue Marie Petit
27940 Notre Dame de l'Isle

